

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 2 avril 2012, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Mario Lessard.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 27 février et du 5 mars 2012.
3. Présentation des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2011, par Mme Vicky Samson, CA, de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL.
4. Rapport de gestion de l'eau potable pour l'année 2011.
5. Avis de motion pour un projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable.
6. Assemblée publique concernant un poste d'essence à Laurierville le 16 avril.
7. Adoption du projet de règlement numéro 2012-03 modifiant les règlements de zonage numéro 90-2 et 211.
8. Demande de soumissions pour travaux d'excavation pour l'avenue Tanguay.
9. Demande de soumissions pour travaux de pavage de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.
10. Disposition du tracteur de marque International de l'année 1979.
11. Demande de bornage de la part de M. Lino Daigle suite à la reconstruction du pont de la route de la Station.
12. Dépôt de la déclaration écrite des intérêts pécuniaires de Mme Suzy Bellerose.
13. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.
14. Approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville au 31 décembre 2011.
15. Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.
16. Compensation pour le déneigement des escaliers et allées piétonnières à l'édifice municipal.
17. Période de questions de l'assistance.
18. Installation d'une ligne téléphonique pour l'inspecteur en bâtiment.
19. Formation pour le DG sur les documents d'appels d'offres de nouvelle génération.
20. Balayage des rues et vidanges de quelques regards d'égout pluvial.
21. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2012.
22. Autorisation pour la location, au besoin, d'une niveleuse pour l'entretien des chemins municipaux en gravier.
23. Proclamation du 24 juin, Fête nationale du Québec.
24. Demande d'appui financier pour la revue annuelle Escadron 814.
25. Tournée des chemins.
26. Correspondance.
27. Approbation des comptes.
28. États des revenus et dépenses au 31 mars 2012.
29. Varia.
30. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2012-069

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2012-070

Approbation des procès-verbaux du 27 février et du 5 mars 2012.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 27 février et du 5 mars 2012, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Arrivée de M. Mario Lessard, conseiller au poste # 2.

Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2011, par Mme Vicky Samson, c.a..

Mme Vicky Samson, c.a., de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, donne un résumé des états financiers de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2011, lequel indique un surplus d'exercice de 33 745.00 \$, laissant ainsi un surplus accumulé, à cette date, au montant de 120 918.00 \$. De plus, nous retrouvons un solde de 30,000.00 \$ au Fonds de roulement. Mme Samson présente également les états financiers du service de Loisirs.

Rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2011.

Dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable établit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), les municipalités doivent présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau. L'objectif de la stratégie québécoise est de réduire d'au moins 20% la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à 2001, laquelle est de 777 litres par personne, et de réduire le taux de fuite pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par kilomètre de conduite.

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de la municipalité pour l'année 2011. Le rapport indique entre autre que la consommation moyenne par personne est de 393 litres. Malgré ce résultat satisfaisant, la municipalité prévoit promouvoir l'économie de l'eau potable auprès des citoyens au cours de l'année 2012 par l'entremise du journal Le Poliquin.

Avis de motion pour un projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

M. Mario Lessard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement sur l'utilisation de l'eau potable, lequel remplacera le règlement numéro 2003-10 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau, adopté le 6 octobre 2003.

Résolution : 2012-071

Assemblée publique concernant un poste d'essence à Laurierville le 16 avril.

Il est résolu unanimement, de tenir une assemblée publique le 16 avril prochain à la salle municipale à 19h30, concernant un poste d'essence à Laurierville, lequel est fermé depuis le 29 octobre 2011. Pour l'occasion, des personnes-ressources du CLD de l'Érable et de la Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie, seront présentes pour

expliquer les diverses options pour démarrer et maintenir un poste d'essence à Laurierville.

Que le directeur général est autorisé à expédier à toutes les adresses civiques de la municipalité, une invitation à participer à cette assemblée publique. De plus, l'invitation sera publiée dans le journal Le Poliquin du 13 avril.

Adoptée

Règlement numéro 2012-03

Règlement modifiant les règlements de zonage de l'ex municipalité du Village de Laurierville et de l'ex municipalité de Sainte-Julie, concernant les chenils.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité, de modifier le règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de modifier l'article 3.7 dudit règlement, concernant la présence de chenils;

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité, de modifier également le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, afin de modifier l'article 3.7 dudit règlement, concernant la présence de chenils;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 6 février 2012, le projet de modification des règlements de zonage numéros 90-2 et 211;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme Julie Bernard, à la séance du 6 février 2012;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification des susdits règlements de zonage a été tenue le 27 février 2012, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 10 février 2012;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

- Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2** Que l'article 3.7 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex-municipalité de Sainte-Julie, est modifié par la suppression des mots « les chenils », et par l'ajout de l'article 3.7.1, lequel s'intitule « Les chenils », suivi du texte suivant : « La présence de chenils est interdite dans toutes les zones, sauf dans la zone 1A.
- Article 3** Que l'article 3.7 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex-municipalité du village de Laurierville, est modifié par la suppression des mots « les chenils », et par l'ajout de l'article 3.7.1, lequel s'intitule « Les chenils », suivi du texte suivant : « La présence de chenils est interdite sur tout le territoire ».
- Article 4** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs, incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 5 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 2^e jour du mois d'avril 2012.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution : 2012-072

Adoption par résolution du règlement numéro 2012-03.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2012-03, visant à modifier le règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de modifier l'article 3.7 dudit règlement, concernant la présence de chenils sur son territoire, et visant à modifier également le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, afin de modifier l'article 3.7 dudit règlement, concernant la présence de chenils sur son territoire.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2012-03, soient transmises immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2012-073

Demande de soumissions pour travaux d'excavation pour l'avenue Tanguay.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander des soumissions sur invitation pour des travaux de réfection sur l'avenue Tanguay et sur une partie de la rue Dubé, le tout représentant environ ±235 mètres de longueur.

Que les travaux de réfection consistent au déblaiement du pavage existant sur l'avenue Tanguay et sur une partie de rue Dubé située près l'avenue Tanguay, et de l'enlèvement d'une partie du matériel granulaire existant à ces endroits, sur une profondeur d'environ 900 mm. D'effectuer par la suite des travaux de rechargement, soit avec du sable de classe « A » sur une épaisseur de 600 mm et avec du matériel de type MG-20 sur une épaisseur de 300 mm.

Que la demande de soumissions soit effectuée au cours du mois d'avril, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 7 mai 2012.

Adoptée

Résolution : 2012-074

Demande de soumissions pour des travaux de pavage sur la rue Dubé et sur l'avenue Tanguay.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander des soumissions par appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'environ 420 tonnes d'enrobé bitumineux de type EB-10S pour la rue Dubé (±700 mètres), et pour la fourniture et l'épandage d'environ 210 tonnes métriques d'enrobé bitumineux de type EB-14, pour l'avenue Tanguay et pour une partie de la rue Dubé, soit près de l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay (±200 mètres).

Que l'appel d'offres soit diffusé dans le système électronique SÉ@O, ainsi que dans le journal Constructo.

Que ce conseil nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal Constructo est estimé à 480.00 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉ@O.

Que le coût des travaux de pavage est estimé à 100 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2012-075

Disposition du tracteur de marque International de l'année 1979.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour la vente d'un tracteur propriété de la municipalité, de marque International, modèle Hydro 186 de l'année 1979.

Que la demande de soumissions soit publiée dans le journal Le Poliquin du 13 avril prochain.

Que les personnes intéressées devront présenter, au bureau municipal, leur soumission dans une enveloppe scellée portant l'inscription « tracteur » au plus tard le 26 avril 2012 à 14h00.

Adoptée

Résolution : 2012-076

Demande de bornage de la part de M. Lino Daigle suite à la reconstruction du pont de la route de la Station.

Attendu que suite à la reconstruction, par le ministère des Transports, du pont surplombant la rivière Barbue sur la route de la Station, M. Lino Daigle souhaite faire effectuer un bornage de son terrain, afin d'éclaircir la situation principalement au niveau de l'emplacement de la glissière de sécurité, laquelle serait implantée sur son terrain selon M. Daigle, alors que le ministère des Transports assure que la glissière de sécurité est implantée dans l'emprise de la route de la Station;

Attendu que les frais de bornage seront partagés 50-50 entre la municipalité de Laurierville et M. Lino Daigle, et que la part de la municipalité sera remboursée par le ministère des Transports, tel que stipulé dans une lettre datée du 15 février 2012;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que M. Lino Daigle mandate un arpenteur-géomètre pour effectuer le bornage de son terrain.

Que M. Lino Daigle a demandé au bureau d'arpenteurs-géomètres Auclair-Drolet de Victoriaville une estimation pour les travaux de bornage, laquelle est d'environ 2 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Dépôt de la déclaration écrite des intérêts pécuniaires de Mme Suzy Bellerose.

Mme Suzy Bellerose, conseillère au siège # 1, dépose, comme prévu à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), sa déclaration écrite des intérêts pécuniaires qu'elle a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté (MRC), ainsi que dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont elle fait partie.

Le directeur général et secrétaire-trésorier avisera le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Bellerose, comme prévu à l'article 360.2 de la LERM.

Résolution : 2012-077

Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de l'Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2013. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2012-078

Approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville pour la période terminée le 31 décembre 2011.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte le déficit établi aux états financiers de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2011, tel que préparés par la firme comptable, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, au montant de 71 976 \$. Le déficit est partagé comme suit : soit 90% par la Société d'Habitation du Québec, représentant un montant de 64,778 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 7198.00 \$.

Adoptée

Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil, que lors de la dernière réunion du Comité Famille-Aînés, le 14 mars, la chargée de projet demandera à la responsable des communications du CLD s'il est possible de modifier la couleur des personnages à l'intérieur du logo afin de mieux les distinguer à l'impression. La présentation du logo devrait paraître dans le journal L'Avenir de l'Érable dans les prochaines semaines.

La chargée de projet a présenté un outil de suivi budgétaire. Ce document établit clairement les paramètres budgétaires du comité.

Un document portant sur la compilation des résultats de la consultation auprès des aînés est déposé. Le document facilitera l'élaboration du plan d'action. Quant à la consultation auprès des familles, une compilation des données sera effectuée avant la prochaine réunion du Comité, laquelle est prévue le 25 avril prochain.

Enfin, la chargée de projet a donné un bref résumé de la rencontre comité famille-aînés de la MRC qui a eu lieu le 21 février dernier.

Résolution : 2012-079

Compensation pour le préposé au déneigement des escaliers et allées piétonnières à l'édifice municipal.

Attendu que M. Pierre Comtois a effectué au cours de la saison hivernale 2011-2012, le déneigement des escaliers et des allées piétonnières à l'édifice municipal;

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 2011-242, datée du 7 novembre 2011, le montant accordé pour le déneigement a été fixé à 200.00\$, lequel montant pouvait être révisé selon les précipitations de neige;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos d'augmenter le montant établi le 7 novembre dernier, en versant un montant de 300.00 \$ à M. Pierre Comtois, pour le déneigement des escaliers et des allées piétonnières à l'édifice municipal pour la saison 2011-2012, au lieu de 200.00\$.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin, demandant si la municipalité est intéressée à acquérir le presbytère.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le conseil n'est pas en faveur de l'achat du presbytère pour le moment, attendu que l'édifice municipal comble bien les besoins de la municipalité.

Résolution : 2012-080

Ligne téléphonique pour le bureau de l'inspecteur en bâtiment.

Attendu que depuis l'achat d'un appareil multifonctions (télécopieur, photocopieur et numérisateur) pour les besoins de la municipalité, l'inspecteur en bâtiment, Mme Claire Gosselin, ne peut plus utiliser le 819-365-4200 comme ligne téléphonique, attendu que cette ligne est maintenant dédiée à l'appareil multifonctions;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment utilise, depuis près d'un an, comme ligne téléphonique le 819-365-4257, soit la même ligne que la salle municipale et le local du Club des Aînés, ce qui apporte une certaine problématique au niveau de la confidentialité et de la disponibilité de la ligne;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de faire installer une nouvelle ligne téléphonique pour le bureau de l'inspecteur en bâtiment.

Que le coût annuel d'une ligne téléphonique affaires est d'environ 800.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2012-081

Formation pour le directeur général.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), soit sur les documents d'appels d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle, laquelle se tiendra le 19 avril prochain à St-Antoine-de-Tilly.

Que le coût d'inscription est de 298.94 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2012-082

Balayage des rues.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de louer les services du balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, pour le balayage des rues, en saison printanière, au tarif horaire de 145.00 \$, taxes non incluses. Ce prix inclut l'opérateur du balai mécanique.

Que les travaux de balayage de rues soient effectués vers la fin du mois d'avril.

Que le nombre d'heures estimées pour les travaux est d'environ 16 heures, pour un déboursé de 2 667.00 \$, taxes incluses.

Que ce conseil autorise également le nettoyage de quelques regard-puisards d'égout pluvial, avec le balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, au tarif horaire de 125.00 \$.

Que le nombre d'heures estimées pour le nettoyage des regard-puisards d'égout pluvial est d'environ 8 heures, pour un déboursé de 1 150.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2012-083

Nomination d'un maire suppléant pour mai, juin et juillet 2012.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que M. Charles-Omer Brassard, est nommé maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2012, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse populaire Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2012-084

Location niveleuse pour l'entretien des chemins.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. Henri Manningham, ou son adjoint, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2012.

Que les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 5 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2012-085

Proclamation du 24 juin, Fête nationale du Québec.

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la municipalité de Laurierville souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la municipalité de Laurierville a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

Résolution : 2012-086

Appui financier à l'Escadron 814 Optimiste de Plessisville.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prendre un espace publicitaire dans la revue annuelle 2012 de l'Escadron 814 Optimiste Plessisville.

Que l'espace publicitaire (carte d'affaire) représente un déboursé de 35.00 \$.

Adoptée

Tournée des chemins.

Les membres du conseil qui peuvent participer à la tournée des chemins, afin de cibler les principaux travaux d'entretien des chemins durant la saison estivale 2012, se déroulera le vendredi 13 avril prochain à partir de 13h00.

Correspondance.

- Invitation du Centre d'action bénévole de l'Érable à participer au souper-conférence « Hommage aux bénévoles », le 19 avril prochain.

Résolution : 2012-087

Délégation au souper conférence « Hommage aux bénévoles ».

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil délègue le maire, M. Marc Simoneau, pour participer au souper conférence « Hommage aux bénévoles », organisé par le Centre d'action bénévole de l'Érable, le 19 avril prochain au Centre communautaire de Plessisville.

Que le coût du billet de 25.00 \$ par personne, est défrayé par la municipalité.

Adoptée

- Invitation du CLD de l'Érable à participer à son assemblée générale annuelle, le mardi 17 avril prochain à 19h00, à la salle Firmin-Roy à Villeroy.

M. Marc Simoneau, maire, est mandaté pour représenter la municipalité à cette assemblée générale annuelle.

- Réception de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, laquelle autorise La Cannebergière SENC, à faire l'achat d'une partie de la propriété de M. Ronald Boucher et Mme Marielle Leboeuf, soit une superficie d'environ de 56,6 hectares étant les lots 83 et 84 du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska.
- Réception du rapport d'activités et financier de Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable pour l'année 2011.

Listes des comptes.

Carte Sonic : Essence pick-up pour mars.	331.52
Receveur Général du Canada : Remises pour mars.	1 862.15
Ministère du Revenu du Québec : Remises pour mars.	4 696.71
Caisse Desjardins : Intérêts sur emprunt # 2003-06.	1 064.07
Employés : Salaire pour le mois d'avril.	9 471.00
Sable Marco inc. : 4 palettes de sacs d'asphalte froid.	2 718.96
Hydro-Québec : Service du 1 ^{er} février au 22 mars à la caserne.	1 430.30
Hydro-Québec : Service du 3 février au 28 mars au garage.	1 788.55
Hydro-Québec : Service du 3 février au 28 mars au réservoir.	150.16
Hydro-Québec : Service du 3 février au 28 mars à la croix.	83.54
Hydro-Québec : Service du 25 janv. au 20 mars station de pompage.	927.43
Hydro-Québec : Service du 1 ^{er} fév. au 21 mars syst. septique commun.	70.88
Hydro-Québec : Service du 1 ^{er} février au 22 mars à l'édifice mun..	581.34
Hydro-Québec : Service du 1 ^{er} février au 22 mars bibliothèque.	345.11
Hydro-Québec : Service pour mars luminaires de rues.	894.26
Denis Côté : Déneig. du tablier du pont Grosse-Ile hiver 2011-2012.	1 379.70
Denis Côté : Déneigement montée du pont de la Grosse-Ile.	57.49
Ferme Mercier : Dessus puisards caserne et défaire barrage castors.	1 659.95
OMH de Laurierville : Ajustement déficit 2011.	306.98
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour avril, Rés. Prov..	91.05
Québec Loisirs : Achat de livres pour bibliothèque.	135.64
Claire Gosselin : Frais déplacements et ass. coll. avril.	123.63
Xérox Canada ltée : Service pour mars.	77.03
MRC de l'Érable : Quote-part sécurité incendie, 1 ^{er} vers. de 2.	45 606.95
Garage Marc Labrie enr. : Changement d'huile et ligne de frein.	232.89
Biolab inc. : Analyse de l'eau en mars.	394.66
Plomberie 1750 inc. : Réparation calorifère à la salle municipale.	519.09
Ministre des Finances : Frais commission des transports.	64.75
Buropro : Achat de livres à la bibliothèque.	455.95
Médias Transcontinental SENC : Publicité en mars.	913.36
Fonds de l'information sur le territoire : Mutations de mars.	9.00
Éthier avocats inc. : Mandat récupération TPS.	936.75
CSST : Ajustement cotisation 2011.	231.05
SCA des Appalaches : Diesel, huile à chauffage et divers.	6 010.76
Postes Canada : Médiaposte en février.	317.54
Industrielle Alliance : Ass. coll. pour avril.	1 444.94
SSQ : Cotisations pour avril.	1 284.64
Petite Caisse : Frais de poste, bon d'achat PFM, déplacements.	306.20
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	9 882.62
Bell Canada : Service pour avril.	443.20
Bell Mobilité : Service pour avril.	65.20
ORAPÉ : Service pour avril.	250.67

Résolution : 2012-088

Approbation des comptes.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mars 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2012 avec comparatif de l'année 2011, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 295 395.27 \$, et des déboursés au montant de 284 623.21 \$, laissant un solde en caisse de 147 630.34 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2012-089

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.